

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de coordinateur de parcours de spécialité du Diplôme:

- Carrières administratives (4^{ème} année) : M. Cédric Groulier, maître de conférences en droit public ;
- Carrières administratives (5^{ème} année): Mme Delphine Espagno, maîtresse de conférences en droit public;
- Affaires européennes (4^{ème} et 5^{ème} années): M. Gildas Tanguy, maître de conférences en science politique ;
- Développement et solidarité internationale (4^{ème} et 5^{ème} années): Mme Catherine Baron, professeur en aménagement de l'espace et urbanisme ;
- Affaires internationales et stratégie d'entreprise (4^{ème} et 5^{ème} années): M. Stefano Ugolini, maître de conférences en sciences économiques ;
- Relations internationales : nouveaux enjeux et gestion de crise (4^{ème} et 5^{ème} années): M. Alexandre Hermet, professeur de droit public;
- Transition écologique, Risques, Santé (4^{ème} et 5^{ème} années) : Mme Christel Counil professeur en droit public;
- Politique, Discriminations, Genre (4^{ème} et 5^{ème} années) : Mme Isabelle Lacoue-Labarthe, maîtresse de conférences en histoire et M. Olivier Philippe, maître de conférences en science politique;
- Communication (4^{ème} et 5^{ème} années) : M. Jérémie Nollet, maître de conférences en science politique ;
- Journalisme (4^{ème} et 5^{ème} années) : M. Olivier Baisnée, maître de conférences en science politique.

Article 2:

Sont nommés en qualité de coordinateur de double-diplôme :

- Sc Po Toulouse – Université Complutense de Madrid : M. Jérôme Viguiier, PRAG en espagnol ;
- Sc Po Toulouse – INSA Toulouse : M. Julien Weisbein, professeur en science politique ;
- Sc Po Toulouse – Ecole de droit de l'Université Toulouse Capitole : M. Alexandre Hermet, professeur en droit public.

Article 3 :

Sont nommés en qualité de coordinateur de discipline :

- Droit public : M. Christopher Charles, maître de conférences ;
- Sciences économiques : M. Delio Lucena, maître de conférences ;
- Science politique : M. Julien Weisbein, professeur ;
- Histoire : Mmes Stéphanie Burgaud, Steve Hagimont et Isabelle Lacoue-Labarthe, maîtres de conférences.

Article 4 :

Sont nommés en qualité de coordinateur des langues vivantes étrangères :

- M. Elio Di Paolantonio, PRCE ;
- Mme Sarah Jammes, PRAG.

Article 5 :

Sont nommés en qualité de chargés de mission des mondes anglophone et hispanophone :

- M. Elio Di Paolantonio, PRCE ;
- Mme Sarah Jammes, PRAG ;
- Mme Stéphanie Mc Lellan, PRAG ;
- Mme Susan Schneider, PRAG.

Article 6 :

Sont chargés de la coordination des épreuves de GOI et des certifications de langues:

- Mme Sarah Jammes, PRAG ;
- Mme Stéphanie Mc Lellan, PRAG ;
- M. Jérôme Viguiier, PRAG.

Article 7:

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 8:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 10 janvier 2025



Eric Darras

Affiché le 13/01/2025

Mis en ligne sur l'intranet le 13/01/2025